



résiliation contrat karis

Par **lucky30**, le **15/11/2020** à **17:45**

Bonjour,

j'ai souscrit chez karis il y a 1an, je suis mensualisée, j'en suis à 900e de versement.

Etant coiffeuse depuis 10ans je cherchais une "remise à niveau", les nouvelles techniques et des connaissances manquantes du bp. Au telephone on m'a assuré que la formation convenait à mes attentes, j'ai souscrit en ligne où l'on m'a "guidé": "allez en bas de page... cochez ici... etc", jen'ai signé ni reçu aucun contrat papier.

J'ai reçu les 4 premiers modules et là surprises..... des arts plastiques, de l'anglais, des techniques de coupe de base que l'on apprend en cap, des consignes tres floues pour les devoirs à rendre..... une demande gigantesque de materiel tete à coiffer etc (je n'etais pas prevenue).

Ma situation ayant changée depuis (seule, chomage, 2enfants dont 1 bebe), je ne peux plus payer ma formation qui de plus est mensongère sur les competences qu'elle devait m'apporter. Ils refusent de m'envoyer les cours de coiffure parce qu'il faut débloquer des niveaux! au bout 900e je pensais au moins avoir ça!

comment se sortir de cet engrenage, de ce contrat?

Merci pour votre aide, bien cordialement

Par **morobar**, le **16/11/2020** à **07:44**

Bjr,

[quote]

comment se sortir de cet engrenage, de ce contrat?

[/quote]

En lisant les 10000 exposés semblables au vôtre et les réponses apportées.

Par **Visiteur**, le **16/11/2020** à **08:44**

Bonjour

[quote]je n'ai signé ni reçu aucun contrat papier.[/quote]

Mais vous avez communiqué un RIB et accepté de payer pur 9100€ de mensualités, il sera donc difficile de contester votre engagement.

Si néanmoins vous désirez le faire, il faut savoir si votre signature est juridiquement valable

<https://www.digiformag.com/ged/comprendre-la-signature-electronique-pour-les-organismes-de-formation-en-4-questions/>